

Royaux innocens, par lesquels Dieu a voulu établir & consolider ma Monarchie, puissent enfin cueillir les doux fruits de la Paix.

Pour cet effet, il est nécessaire que mes Sujets concourent à ce dessein, & par leur fidélité naturelle & renommée, & par leurs efforts généreux; qu'ils s'unissent les uns aux autres par une charité Chrétienne, sincère, & par reciproque correspondance; & que nous recourions à Dieu, & à la très Sainte Vierge Marie, protectrice particulière de moi & de mes Royaumes, par des vœux fervens & continuels, nous appliquant à déraciner de nos ames tous les vices, qui le plus souvent arrêtent l'effet de ses divines miséricordes. Et ainsi tous bien unis, nous combattons pour nôtre honneur, & pour nôtre Partie, sous les Decrets éternels de la divine Providence, contre l'orgueil blasphématoire de ceux qui s'arogent temerairement de diviser les Empires, d'en disposer, & de les transporter d'une nation à l'autre. Fait à Madrid le quatrième Juillet mil sept cens neuf. MOI LE ROI.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

La France préservée de la famine contre l'esperance de ceux qui vouloient la procurer.

I. **Q**Uoi que la rigueur extrême de l'hiver dernier ait fait périr les bleds dans plusieurs Provinces de France, Dieu n'a pas jugé à propos de seconder les intentions des Puissances, qui, sous prétexte de la guerre, ne refusoient pas seulement les secours de la vie animale aux peuples de ce Royaume,